

31

Situation balkanique

Président du conseil

Commission de l'armée

Séance du 1^{er} décembre 1915

COMMISSION DE L'ARMÉE

Séance du Mercredi 1er Décembre 1915

A trois heures vingt-cinq minutes, Mr Aristide BRIAND, président du conseil, ministre des affaires étrangères est introduit.

M. LE PRESIDENT - Monsieur le président du conseil, en vous remerciant d'avoir répondu à notre appel je me permets de vous rappeler les termes de la lettre qui vous a été adressée au nom de la commission de l'armée et dans laquelle nous " invitons formellement le Gouvernement à rendre compte à la commission et d'urgence des mesures que, d'accord avec les Alliés, il a prises, en Orient, pour sauvegarder le corps expéditionnaire et l'honneur de la France." Je vous demande donc de vouloir bien nous dire ce que vous croirez pouvoir nous dire.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Depuis le dernier entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec la commission de l'armée, la situation, dans les Balkans, a subi peu de changements.

A la suite de l'accord qui est intervenu entre le Gouvernement français et les membres du gouvernement

britannique, lorsque certains d'entre eux sont venus à Paris, le Gouvernement anglais a décidé d'envoyer à Salonique les 90 000 hommes qu'il avait promis d'y envoyer; à l'heure actuelle, 62 000 ou 63 000 sont arrivés à destination.....

M. LE PRESIDENT - Le reste est-il parti ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Je le crois. En tout cas, j'ai insisté auprès du gouvernement britannique pour que l'envoi en soit fait très rapidement. Je suis convaincu que le gouvernement britannique tiendra son engagement; jusqu'à présent, il a mis assez d'empressement à envoyer à Salonique les troupes dont le passage par Alexandrie avait été envisagé: selon l'accord établi entre nous, la division qui devait s'arrêter à Alexandrie a été envoyée directement à Salonique; à l'heure actuelle, il reste 18 000 ou 20 000 hommes qui doivent être expédiés et aujourd'hui même j'insiste auprès du gouvernement anglais pour que ces derniers envois soient hâtés.

Il y a également une situation qui ne s'est pas non plus modifiée beaucoup quoi qu'elle se soit un peu améliorée, c'est celle de l'attitude éventuelle de la Grèce.

J'ai dit que les gouvernements alliés avaient pris des dispositions pour qu'une note concertée fût re-

mise par leurs ministres au gouvernement hellénique. Cela a été fait. Cette note, qui était conciliante dans sa forme, posait les questions de principe tenant à la sécurité de nos troupes; elle n'entrait pas dans les détails de manière à permettre, les principes une fois acceptés, de régler plus facilement ces questions de détail.

Le gouvernement hellénique a accepté cette note. Il s'est rangé à notre avis et a admis les principes généraux posés. Mais, comme il fallait presque s'y attendre le gouvernement hellénique essaie, par des conversations dilatoires, de gagner du temps et jusqu'à présent, il ne nous a pas donné les réponses décisives que nous attendons et sans lesquelles nous considérerons que la sécurité de notre corps expéditionnaire n'est pas suffisamment assurée.

Ces points de détail sont les suivants.

Il s'agit pour nous d'avoir d'une façon complète à notre disposition les voies d'accès du port de Salonique, chemins de fer et routes; il s'agit, en outre, d'obtenir du gouvernement grec que ses troupes qui sont soit à Salonique, soit au nord, entre notre corps expéditionnaire et la ville, soient retirées, c'est à dire qu'elles soient écartées et mises dans une autre position.

Le gouvernement hellénique a répondu qu'il y avait là des questions touchant à son indépendance, à sa souveraineté, fort délicates; il a ajouté qu'il y avait

également des considérations devant lesquelles nous devions nous incliner tenant au ravitaillement de ses troupes et que, par conséquent, il se trouvait dans la nécessité, pour ce ravitaillement, d'employer les chemins de fer, à moins qu'un accord sur ce point ne se fît entre les états-majors. La conclusion était que les états-majors devaient se réunir pour régler ces questions de détail

Nous avons jusqu'à présent considéré cette procédure comme trop longue, comme entraînant des conversations trop longues et déclaré que, s'il était possible de causer sur des points de détail il était nécessaire tout d'abord, d'avoir des précisions au sujet des principes.

Nous avons dit que, pour l'utilisation des choses promises, on verrait comment nous pourrions assurer le ravitaillement des troupes grecques retirées de leur position, mais qu'il fallait tout d'abord assurer qu'elles se retireraient; nous avons dit que nous verrions comment le port de Salonique pourrait être utilisé pour le ravitaillement des troupes grecques, mais à condition que le port soit d'abord mis à notre disposition; nous avons dit encore comment la neutralité de la Grèce devait être sauvegardée tout en nous permettant d'assurer une organisation défensive, de creuser des tranchées, de les armer.

Ces conditions premières, il faut qu'elles nous soient accordées: les points de détail seront discutés
ensuite.

Il est encore d'autres considérations que nous avons fait valoir. Etant donné ce que nous savons des évolutions des sous-marins allemands, nous avons exigé vigoureusement que la police des mers nous fût accordée même dans les eaux territoriales grecques afin de pouvoir surveiller les points où nous croyons qu'existent des bases de ravitaillement des sous-marins et afin que nos torpilleurs aient la possibilité de poursuivre ces sous-marins, par exemple, entre Corfou et Santi Quaranta, pour les détruire.

Sur la nouvelle affirmation que nous avons faite, nous avons eu une réponse favorable en principe, mais elle est encore trop évasive pour que nous puissions nous en contenter: nous nous mettons d'accord avec les Alliés pour une dernière démarche vigoureuse de manière à obtenir l'assentiment entier du gouvernement hellénique..

M. LE PRESIDENT - Ce sera la troisième.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Non: il n'y a eu qu'une démarche, qui a été la remise d'une note collective contenant les principes. Elle a été acceptée favorablement.

Ensuite, nous avons dit au gouvernement grec: soit; mais donnez-nous des indications plus précises qu'une déclaration générale. Et pour avoir ces indications, nous avons remis au gouvernement hellénique un aide

mémoire dans lequel, par primo, secundo et tertio, nous avons indiqué nos vues.

Sur cet aide-mémoire encore on a fait une adhésion de principe, avec des paroles amicales, mais en indiquant la nécessité, pour la Grèce, de sauvegarder sa neutralité, sa souveraineté, et en demandant que les états-majors entrent en conversation.

Nous avons répondu: ces conversations n'auront lieu que lorsque les points essentiels auront été accordés. Nous en sommes là.

M. BONNEFOY-SIBOUR - Quel est le sens du mot " dernière démarche " que vient d'employer Mr le président du conseil ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Il ne faut pas donner à ce mot un sens plus étroit que celui que je lui ai donné. Si cela est nécessaire, nous referons une nouvelle démarche collective, concertée.

M. LE PRESIDENT - Vous avez vu, monsieur le président du conseil, que la commission se préoccupait de la situation militaire dans les Balkans. Pouvez-vous nous donner quelques renseignements à cet égard ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Ce que je peux dire, vous le connaissez déjà.

La possibilité, pour notre corps expéditionnai-

re de permettre à l'armée serbe du nord de pousser jusque vers nous pour garder ses communications jusque vers Salonique, ne s'est pas réalisée; les Serbes n'ont pu percer les lignes bulgares et ils ont dû reconnaître la nécessité de se replier vers les côtes de l'Adriatique. C'est ce que font leurs troupes. D'après les renseignements qui nous ont été donnés, elles n'auraient pas perdu un grand nombre d'hommes; mais elles ont dû renoncer à faire passer leur gros matériel par des chemins à peine frayés et elles l'ont rendu inutilisable: c'est en conservant leurs canons de campagne, et leurs canons de montagne qu'elles s'efforcent de gagner les côtes de l'Adriatique.

La Serbie nous a demandé de faire, avec l'Italie et l'Angleterre tous les efforts nécessaires pour les approvisionner quand elles arriveront sur la côte: c'est ce que l'on fait, dans des conditions assez difficiles, il faut le reconnaître, en raison de la difficulté d'accès et aussi en raison du voisinage de Cattaro qui rendra le convoi des transports extrêmement difficile: sur cinq navires envoyés, il n'est pas certain que tous arrivent. En fait, nous faisons le nécessaire pour ravitailler l'armée et la population serbes.

M. LE PRESIDENT - Ce sont les Alliés qui font l'effort: ce n'est pas nous tout seuls.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Ce sont les Alliés: la commission de ravitaillement est présidée par un Anglais. Nous prêtons à cet effort notre concours le plus actif.

Ici, une question générale se pose. Combien d'hommes de l'armée serbe pourront être sauvés, groupés sur la côte de l'Adriatique? Comment pourra-t-on les organiser à l'état de forces combattantes? A quoi les utilisera-t-on? Ces troupes seront-elles amenées à Salonique? D'autre part, il faut réserver la question de savoir ce que deviendra le contingent serbe de Monastir: en accord avec nous, nous l'amènerions à Salonique où nous lui préparerions des possibilités de ravitaillement.

En outre, à ces questions se lie celle de Gallipoli. Lors Kitchener et le colonel Girodon sont revenus de leur voyage en Orient. J'avais dit que l'attitude à prendre dépendait de leurs conclusions.

Lord Kitchener était parti avec l'idée arrêtée de maintenir à Gallipoli la totalité des forces qui se trouvent dans la péninsule en leur permettant par des organisations défensives, de tenir même lorsque les Turcs auraient reçu de l'artillerie lourde et des munitions, et même s'ils étaient renforcés de troupes allemandes. Après examen de la situation, il a un peu modifié ses vues. Il ne m'a pas caché qu'il considérait que les troupes ne pouvaient tenir dans toute l'étendue du terrain qu'elles occupent et qu'il fallait envisager la nécessité de les

relever; cependant il est encore d'avis que l'on fasse au cap Hellès un effort défensif avec un faible effectif que l'on y laisserait. Je ne sais d'ailleurs pas si, après son rapport, le gouvernement britannique n'envisagera pas la possibilité d'une évacuation totale de Gallipoli.

Les troupes de Gallipoli rendues disponibles, où iront-elles ? Notre thèse que je soutiendrai fortement que j'ai déjà exprimée, c'est qu'elles viennent à Salonique rejoindre les troupes qui s'y trouvent.

Mais, comme je l'ai dit, rien n'est encore décidé et les négociations sont en cours.

Je dois ajouter que les intentions de lord Kitchener et peut-être aussi de certains membres du cabinet britannique, seraient plutôt de revenir à la conception première de lord Kitchener, c'est à dire à une expédition vers la Syrie, avec l'arrière-pensée de défendre l'Egypte.

Nous avons tenu fortement contre le principe de cette expédition; les membres du gouvernement britannique qui sont venus à Paris se sont rangés à notre avis: à moins qu'on ne les amène à changer d'opinion, je ne crois pas que l'Angleterre envisage la possibilité de cette expédition en Syrie, avec tous les aléas qu'elle comporterait et qui ne constituerait peut-être pas, pour l'Egypte, un front défensif aussi efficace que certains se l'imaginent, à moins d'y jeter des forces très importantes; et naturellement, nous devons porter notre attention

tout d'abord du côté du front français.

M. LE PRESIDENT - Connaissez-vous l'opinion de lord Kitchener sur le succès possible de l'expédition de Salonique ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Je peux vous la donner.

M. LE PRESIDENT - Je la connais.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Lord Kitchener est allé à Athènes. La conception des Grecs, conception qui est peut-être concertée, c'est que nous rembarquions et que nous ne restions pas là où nous compromettons sa neutralité et où nous risquons de les mettre demain face à face avec les Bulgares ou avec les Allemands. La thèse du gouvernement grec a toujours été celle-ci: à quoi bon persister? vous n'êtes pas venus en nombre suffisant, vous ne vous y êtes pas pris en temps utile; vous n'avez pas pu sauver les Serbes: que faites-vous là? Rembarquez donc. Si vous y consentez, vous le ferez en toute tranquillité. (Sourires)

M. LE PRESIDENT - Je parlais de lord Kitchener

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Lord Kitchener a toujours été d'avis que la campagne de Salonique ne présentait pas d'avantages considérables; il se préoccupait

de l'Egypte et il voulait dès le premier instant empêcher d'aller à Salonique les troupes qui devaient y aller. Maintenant qu'elles y sont, son idée est qu'elles n'y font rien et que, par conséquent, il faut les prendre et les envoyer à Alexandrette où elles pourront arriver à temps.

Dans ses conversations avec le roi de Grèce il a indiqué qu'il était partisan de rembarquer les troupes de Salonique: le roi s'est saisi de ces déclarations....

M. LE PRESIDENT - Lord Kitchener a-t-il précisé qu'il voulait amener ces troupes à Alexandrette ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Il ne l'a pas dit très clairement, mais je suis certain que tel est son avis. Lors de son premier voyage, il avait déclaré que l'accord avec le général Joffre pouvait être révisé. Les troupes anglaises, disait-il, sont prêtes à aller à Salonique: il y a une division à Alexandrie qui forme son matériel; il y en a une autre à Marseille: on l'enverra aussi à Alexandrie; puis on verra.

A cela j'ai répondu que c'était impossible. Après le départ de Lord Kitchener, les membres du cabinet anglais sont venus à Paris, ayant appris que j'avais protesté contre cette manière de voir, et, après délibération, il a été décidé que l'accord serait respecté: la division de Marseille devait aller directement à Salonique - c'est fait; celle d'Alexandrie devait recevoir l'ordre

de se rendre à Salonique: les télégrammes ont été envoyés à l'issue de la conférence.

Pendant ce temps Lord Kitchener faisait son voyage mais n'abandonnait pas son idée.....

M. LE PRESIDENT - Mais il ne peut rien faire sans nous: par conséquent, nous sommes tranquilles de ce côté.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Lord Kitchener a certainement montré l'idée qu'il avait aux officiers helléniques; très probablement il en a parlé au roi: c'est probablement cela qui leur a fait concevoir l'espérance qu'il pourrait ne pas y avoir complet accord entre nous et l'Angleterre et que par suite on pourrait envisager la possibilité d'un rembarquement des troupes. Le gouvernement grec qui avait paru céder d'une façon presque complète, au premier moment, s'est depuis accroché à l'espoir que nous lui fassions la promesse de rembarquer et c'est sur ce point qu'il cherche à négocier.K

M. LE PRESIDENT - Ce n'est pas la question que vous pouvez discuter avec lui.. Notre situation militaire dans les Balkans est fonction de la situation des Alliés et de la France: si nous sommes seuls, nous serons impuissants.....

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - En effet; si à Salonique, nous devons être un nombre insignifiant, non

seulement trop petit pour concevoir l'espérance d'une opération stratégique, mais trop petit pour assurer même la sécurité, il y a une détermination qui pourrait être à prendre.....

M. LE PRESIDENT - Il n'est pas question de cela en ce moment; la question ne saurait être discutée ici.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Vous sentez bien les répercussions qui peuvent se manifester. Si l'on peut appliquer son esprit à une opération balkanique, il faut l'envisager avec tous les efforts qu'elle comporte

M. LE PRESIDENT - Très bien!

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Comme il n'est pas possible de demander à la France seule cet effort, il ne peut être que le résultat d'un concert général entre tous les Alliés, chacun apportant son concours.

C'est ainsi que le problème est posé. C'est sur ce terrain que les différents gouvernements auront à se mettre d'accord ainsi que leurs états-majors.

M. LE PRESIDENT - Je suis d'accord avec vous sur tout ce que vous avez dit. Resterait, si vous le voulez bien, à nous donner des indications sur la situation des Alliés, sur leurs intentions; sur les possibilités de réussir, sur les chances de les voir aboutir.

Nous sommes partis à Salonique, il y a deux mois

et nous n'avons pas encore les 90 000 hommes que nous avait promis l'Angleterre. Pour l'Italie, elle ne nous a rien promis: de temps en temps une dépêche des journaux nous dit que cela ira très bien, Mr Salandra fera un beau discours: mais on ne se bat pas a coups de dépêches ou de discours. La Russie, d'autre part, on a annoncé qu'elle rassemblait des troupes en Bessarabie: cela est important. Enfin, quelles sont les chances que nous avons de voir la Roumanie se mettre en route. Que pouvez-vous nous dire sur tous ces points ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - La Russie a promis de faire en Bessarabie une concentration de forces importantes: elle a tenu sa promesse; la concentration s'est faite et elle est importante. Je ne sais pas si elle est tout à fait terminée: je le crois; elle est poussée très loin, en tout cas, et dans les conditions que nous avions espérées. Déjà cette concentration n'a pas été sans produire ses effets en Roumanie et même dans le reste des Balkans. A quoi s'appliqueront ces forces? je ne peux pas le dire. Sont-elles destinées à aller à Varna, à Burgas.....

M. LE PRESIDENT - Nous ne vous le demandons pas.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - L'essentiel c'est qu'elles soient là avec un objectif analogue à celui qui nous préoccupait tout à l'heure.

M. LE PRESIDENT - Entrevoyez-vous une date - qui ne serait pas trop éloignée - à laquelle pourrait se produire l'intervention de la Russie. Je ne vous demande pas une date précise, mais une espérance.....

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Tout ce que je peux dire c'est que, si la Russie fait ce gros effort, avec la préoccupation de son front principal, c'est qu'elle a l'intention d'utiliser ces forces. Je crois déjà, et en tout cas, que l'effet moral n'est pas négligeable. Quant à la Roumanie, vous pensez bien que c'est une question d'opportunité pour elle de même qu'il faut qu'elle sente à ses côtés une force assez importante pour se déterminer. Sa décision sortira certainement de l'impression qu'elle aura que si elle fait effort avec nous elle sera puissamment appuyée. C'est en cela que l'effet moral de la concentration russe n'est pas négligeable

Pour l'Italie, les généraux Joffre et Gouraud ont amené les états-majors et le général Cadorna à envisager favorablement l'intervention par Salonique: c'était notre thèse, que nous continuons à soutenir. Le gouvernement italien est maintenant favorable en principe à une intervention, lui aussi - le chiffre n'est pas indiqué - mais à une intervention par l'Albanie et je crois que des dispositions sont déjà prises en ce sens par lui. Cela ne nous empêche pas d'insister avec les Alliés pour faire triompher les idées du général Cadorna, qui sont

les nôtres, mais, à dire franchement les choses, je ne crois pas que nous réussissions et en cas de non possu-
mus de la part du gouvernement italien, nous nous rabat-
trions sur le subsidiaire, c'est à dire sur l'intervention
en Albanie.

M. LE PRESIDENT - Je voudrais vous dire dans
quel état d'esprit je me trouve, au moins quant à moi.

Je commence par dire que je ne vous incrimine
en rien: mais vous nous apportez des promesses, des
bonnes intentions, des espérances et un commencement de
réalisation: mais, pendant ce temps, nos soldats sont
à la bataille; la Serbie est écrasée; elle se replie
sur les montagnes mais c'est pour achever d'y périr fau-
te de moyens de subsister; en outre, le mouvement de re-
pli du général Sarrail est probablement déjà commencé.
Le temps en tout cela est un élément de premier ordre.
Lorsque Mr Millerand, très loyalement, nous adéclaré
qu'il n'y avait pas de date fixée pour l'envoi des troupes
anglaises, je lui ai répondu qu'il n'avait rien. On ne
peut grossir, je le sais, l'importance du rassemblement
des troupes russes en Bessarabie, mais c'est à une condi-
tion: c'est que les pistolets qui sont au bout des bras
finissent par partir. Le temps est donc un des gros élé-
ments de décision dans la situation actuelle.

Nous ne savons pas très bien où sont les forces
ennemies; nous savons que deux armées turques se forment

en Thrace, les Bulgares sont en plein succès... Tout cela fait environ 500 000 à 600 000 hommes qui se dirigent vers notre corps expéditionnaire et dont le général Sarraïl ne pourra supporter le choc. Lorsque nous sommes intervenus, les Anglais devaient nous suivre, puis les Russes, puis les Italiens; pendant deux mois, nous nous sommes débattus pour aboutir à une situation critique et je vois avec regret - sans vous faire de reproche à vous personnellement, monsieur le président du conseil - que vous ne nous apportez pas beaucoup mieux que des bonnes intentions ou des espérances.

C'est là ce qui m'inquiète et cette inquiétude, je n'en doute pas, est partagée par vous.....

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - E tant donné la situation, je pense qu'il n'est au pouvoir de personne de faire autre chose. Nous avons un corps expéditionnaire isolé vers Krivclak, ne tenant que par un très faible fil sa ligne de communication avec la base de Salonique.... quand je dis " le tenant " c'est une expression un peu osée car, entre notre corps expéditionnaire et Salonique se trouvaient des troupes grecques et les dispositions du gouvernement hellénique étaient alors telles qu'on avait toutes raisons de croire que ces troupes se tourneraient contre nous: c'était une inquiétude qu'on pouvait concevoir.....

M. LE PRESIDENT - C'est ce que vous avez dit

Il y avait, en outre, une division anglaise à Alexandrie, mais elle ne semblait pas disposée à se rendre à Salonique, et une autre division anglaise à Marseille qui avait pour ordre de s'embarquer d'abord pour l'Égypte. Dans ces conditions nous risquions de nous trouver isolés avec derrière nous des troupes qui pouvaient, d'un moment à l'autre, se tourner contre nous, ce qui était un gros danger.

Je suis allé au plus pressé. J'ai demandé aux Anglais l'exécution de leurs promesses, c'est-à-dire l'envoi immédiat et rapide de forces qui, arrivant à Salonique, mettraient le corps d'armée grec situé entre Salonique et le front français dans une situation telle que le gouvernement hellénique serait obligé de réfléchir. Puis, d'accord avec les Anglais nos alliés, nous avons utilisé notre force. Nous avons organisé une espèce de blocus permettant de faire sentir à la Grèce qu'elle ne pouvait manger que grâce à nous et si nous le voulions, et donnant ainsi à son gouvernement des inquiétudes salutaires. Nous avons adopté cette attitude d'autant plus facilement que le gouvernement hellénique avait déclaré que si des troupes serbes, françaises ou anglaises reculaient sur le territoire grec il pourrait envisager la possibilité de les désarmer. Voilà où en était la situation.

Nous avons exigé immédiatement des explications

du gouvernement grec. Nous avons obtenu alors de lui et du roi la promesse solennelle qu'il ne pourrait pas être question de toucher à un seul soldat français, anglais ou même serbe se repliant sur le territoire grec.

M. HENRY BERENGER. Quelle garantie a-t-on donné de cette promesse?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Il y a eu une note remise par le gouvernement à ce sujet et c'est la seule chose qu'il puisse y avoir en pareil cas. On ne peut pas obtenir autre chose. Il n'en est pas moins certain que lorsqu'un gouvernement, publiquement et dans un échange de notes diplomatiques, assure qu'on peut ne pas avoir une telle crainte et qu'il ne sera commis aucun acte de ce genre sur aucunes soldats français, anglais ou serbes il y a tout de même des raisons de croire que cette promesse sera respectée.

Par conséquent, sinon matériellement, du moins moralement il y a eu une amélioration dans la situation, ce qui pouvait nous permettre de voir les choses avec un peu de calme.

J'ai insisté de plus pour que le gouvernement anglais se mit d'accord avec nous sur l'envoi de ses troupes. Il est venu à Paris et, devant moi, à l'issue de notre réunion, il a envoyé deux télégrammes, un pour Marseille l'autre pour Alexandrie, ordonnant d'embarquer les

troupes dont il était question pour Salonique. Depuis ce moment il a été envoyé plus de 30.000 hommes là-bas. La situation n'a donc pas empiré: elle s'est, au contraire, certainement améliorée.

Entre temps nous faisons avec nos alliés - et il a fallu se mettre d'accord sur ce point - la concentration navale nécessaire très près d'Athènes, à l'île Milo, sous les ordres d'un amiral français et nous engageons la négociation un peu pressante que vous savez par la remise d'une note collective.

Cette note a reçu une adhésion de principe qui ne nous suffit pas en tant qu'elle ne nous permet pas la pleine et entière disposition de Salonique, de ses voies d'accès, la possibilité de creuser des tranchées et de nous organiser défensivement. Mais elle constitue tout de même un pas en avant et c'était le seul qu'on pouvait espérer pouvoir faire par des négociations.

Voilà donc la situation: elle ne s'est donc pas aggravée.

M. LE PRESIDENT. Pendant ce temps la Serbie est écrasée!

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Il ne dépendait pas de nous d'empêcher qu'elle le soit. Si c'est cela que vous nous demandez...

M. LE PRÉSIDENT. J'ai commencé par dire que je ne vous le demandais pas!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. Je vous expose la situation.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez l'appréciation optimiste!

M. LE PRÉSIDENT. Pas du tout! Ne me faites pas dire ce que je ne dis pas! Je ne dis pas que je suis optimiste, je dis que lorsqu'on est en présence d'une situation de fait même fâcheuse il faut l'envisager avec sang froid et même avec quelque optimisme. L'envisager d'une manière un peu trop nerveuse et avec pessimisme n'arrangerait rien. Moi, du point de vue gouvernemental, je suis bien décidé à regarder froidement les choses et à essayer d'en tirer le meilleur parti possible. C'est ce que je fais. Je peux me tromper, bien entendu! Mais enfin, j'agis dans le sens pour le mieux.

Je ne dis pas que nous soyons dans une situation tout-à-fait bonne. Il est certain que si l'armée serbe avait pu résister, si elle avait reçu des concours plus étendus, si on avait pu lui permettre de défendre son territoire et de faire face d'une façon victorieuse à la poussée bulgare et austro-allemande, il n'est pas douteux que cela aurait valu infiniment mieux, mais il n'en a pas été ainsi malheureusement.

Dans ces conditions que faut-il faire? Il faut essayer de sauver le plus possible de soldats de l'armée serbe car le concours qu'ils pourraient fournir à un moment donné n'est pas négligeable. Les renseignements que nous avons reçus indiquent qu'on pourrait arriver à remettre sur pied assez complètement environ 150.000 hommes.

M. HENRY BERANGER. Il n'ont plus de canons!

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Ils ont encore leurs canons de montagne. Quoiqu'il en soit le matériel humain est lui aussi important et si on pouvait sauver 150.000 bons soldats, même en supposant qu'ils aient perdu tout leur matériel d'artillerie, je crois que ce ne serait pas une opération négligeable. 150.000 hommes de bonnes troupes qui, naturellement, auront le désir de prendre une revanche, qui seront poussés par le patriotisme le plus ardent et par la volonté de reconquérir leur territoire constituent un concours qui n'est pas à ^{dédaigner} négliger. En tous cas on n'a pas le droit de le négliger et on doit tout faire pour essayer de reconstituer ce groupement.

C'est un des efforts auxquels le gouvernement s'applique et je crois qu'il n'est pas un gouvernement qui puisse se distraire d'un pareil effort. Il y a également celui qu'on indiquait tout à l'heure: le problème général dont la solution dépend d'un accord complet entre les alliés.

M. LE PRÉSIDENT. Il faut que les efforts que vous faites se produisent à temps!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. C'est certain!

M. DE SELVES. Il est manifeste que les raisons qui nous ont déterminés à aller à Salonique se sont profondément modifiées. Nous sommes allés là-bas, nous a-t-on dit, pour tâcher de sauver l'armée serbe. Or nous n'avons pas réussi: ce n'est pas douteux! A l'heure actuelle son matériel a disparu et les éléments de l'armée qui restent encore errent en ⁿ bandes de droite et de gauche cherchant à se soustraire à l'encerclement qui les menace. Par conséquent le but que nous poursuivons n'a pas été atteint. Hélas! se trouve ainsi trop confirmé le sentiment de ceux d'entre nous qui disaient à cette époque au gouvernement - ce n'était pas vous qui veniez devant nous à ce moment - que nous arriverions trop tard pour réaliser le but que nous voulions poursuivre en envoyant un corps expéditionnaire à Salonique.

Quoiqu'il en soit nous avons à Salonique un corps expéditionnaire. Je suppose qu'il soit de 150.000, les Anglais étant présumés avoir achevé leur débarquement. Vous nous dites avec beaucoup de raison que la question balkanique est une question qu'il faut revoir d'ensemble et qui doit être délibérée entre les divers gouvernements.

Nous sommes de cet avis, n'ayant qu'un regret c'est qu'elle n'ait pas été délibérée déjà et que les mesures qui auraient du être prises par les gouvernements alliés ne ~~l'ait~~ l'aient pas encore été. Nous voyons, en effet, à cette heure, que des gouvernements agissent d'une manière, d'autres d'une autre et certains même pas du tout. Or le temps presse. Vous nous dites qu'on est en pourparlers. Vous nous disiez même tout à l'heure qu'on était en pourparlers avec le gouvernement grec et qu'on s'était mis d'accord avec lui sur des questions de principe. Cela ne m'étonne pas!

M. HENRY BERENGER. Au pays de Protagoras!

M. DE SELVES. En diplomatie, sur les questions de principe, on se met facilement d'accord mais quand on en arrive à traduire sous une forme matérielle ce qu'on entend par ces principes - je ne l'ai que trop éprouvé - on se trouve en conflit alors qu'on se croyait d'accord.

Dans cet ordre d'idées vous nous disiez à l'instant qu'avec la Grèce on discutait en ce moment sur le point de savoir si nous pouvions user de telle ligne de chemin de fer pour les besoins de nos troupes, si nous pouvions même, j'ai retenu le mot, creuser des tranchées. Etant donné qu'il en est ainsi je vous avoue que, pour ma part, je suis très angoissé au sujet du sort de notre corps expé-

ditionnaire. C'est là pour moi la question d'actualité, celle qui me préoccupe le plus. Que va devenir ce corps? Vous ne savez pas exactement quels sont les mouvements des troupes allemandes, ni ceux des troupes bulgares et turques. Nous devons donc entrevoir l'heure peut-être très proche où nos forces vont être assaillies.

Je supposais tout à l'heure qu'elles se montaient à 150.000 hommes. Dans ces conditions les autorités militaires croient-elles - c'est la question que je pose - en supposant établies et creusées les tranchées sur lesquelles on discute en ce moment, que le corps expéditionnaire, dans des conditions topographiques que j'ignore, et en attendant que soient intervenues les solutions dernières dont je comprends toute la gravité, soit en état de résister à une force considérable qui peut s'élever à 4 ou 500.000 hommes au moins.

M. HENRY BERENGER. 750.000 !

M. DE SELVES. Plus ce chiffre sera élevé et plus le problème sera difficile à résoudre. Les autorités militaires croient-elles que le corps expéditionnaire soit en état de résister avec la protection de la flotte...

M. CHARLES HUMBART. Oh! la protection de la flotte!

M. DE SELVES. ... et de tous les éléments dont nous pouvons disposer? Telle est la question angoissante que non seulement nous nous posons, mais que commence à se poser le pays. Jusqu'ici le pays n'a pas très bien compris ce qu'était cette expédition; il n'en a pas mesuré toute la portée; il n'a pas pu apprécier s'il y avait lieu de l'engager ou non. Il a simplement obéi à son premier sentiment qui était de secourir les Serbes. Aujourd'hui il commence à se rendre compte de la situation. On nous écrit de différents côtés pour nous demander de qui va sortir de tout cela.

Je répète donc ma question très simple, très terre à terre mais très d'actualité, me semble-t-il: croyez-vous que notre corps expéditionnaire puisse résister aux forces qui vont l'assaillir et combien de temps croyez-vous qu'il puisse résister? Voilà le point capital qui me paraît commander tous les autres. Je suis de ceux qui partagent l'avis de lord Kitchener lorsqu'il s'opposait à l'expédition de Salonique; je ne suis pas de ceux qui partagent son avis lorsqu'il dit qu'il faut aller ailleurs. Il faut rester chez nous.

M. CHARLES HUMBERT. Rentrer en France.

M. DE SELVES. Puisque nous avons un corps à Salonique nous nous demandons avec une inquiétude qui va en

augmentant chaque jour à quoi sont exposés les soldats
qui le composent.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. C'est également une des inquiétudes du gouvernement, qui se préoccupe des conditions de sécurité dans lesquelles le corps expéditionnaire se trouve à Salonique. Vous disiez tout à l'heure que nous discussions avec le gouvernement hellénique pour savoir si nous avons le droit de creuser des tranchées. A la vérité la question que nous discutons est celle de savoir si nous obtiendrons toutes facilités pour établir le camp retranché de Salonique. Ce qui est important c'est la prise de possession d'un vaste territoire destiné à être transformé en camp retranché. Cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas à l'heure actuelle gratter de la terre pour assurer les évolutions momentanées des troupes en campagne. Si on en était réduit à ce point la question serait beaucoup plus angoissante, mais nous n'en sommes pas là.

La question qui se pose est de savoir si, mêmes résolus les points en litige entre les gouvernements alliés et le gouvernement grec, 150.000 hommes pourraient tenir dans un camp retranché et faire éventuellement face aux différentes forces qui se dirigent contre eux. C'est le problème qui est actuellement envisagé. Sans vous indiquer d'une façon très nette la solution que je ne puis pas vous donner en ce moment, je puis vous dire que, s'il apparait au gouvernement, renseignements pris, que ce

corps de 150.000 hommes isolé à Salonique puisse être menacé de destruction ou même de défaite, le gouvernement n'hésiterait pas une minute à prendre les dispositions nécessaires pour ne pas l'exposer à un écrasement qui serait reconnu certain. C'est la première chose qui nous préoccupe.

M. LE PRESIDENT. Il faut du temps pour évacuer un corps expéditionnaire en entier!

M. MILLIES-LACROIX. Il faut non seulement du temps mais encore des transports de toute nature!

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Quelle est la situation en ce moment-ci? Il y a des Allemands et des Autrichiens en Vieille Serbie. Autant que nos renseignements sont exacts on peut dire que leur effectif se monte à ~~250.000~~ 250.000 Hommes. Quant aux Bulgares qui se trouvent tant en Vieille Serbie que sur le front de notre corps expéditionnaire ils se montent également à 250.000, soit en tout 500.000 hommes. Les Turcs sont groupés en Thrace et il est possible qu'ils remontent: ils ne sont pas loin, en effet, et on peut dire qu'ils sont plus inquiétants que les Austro-Allemands.

Mais il ne faut pas oublier que nous sommes dans la saison la plus défavorable pour les mouvements de troupes dans les Balkans. Les troupes qui ne bougent pas et qui, comme les nôtres, ont peu de mouvements à entrepren-

dre sont dans une situation plus favorable. Nos forces sont, en effet, groupées autour d'un camp retranché tandis que les forces ennemies sont dans la montagne et doivent franchir 100 ou 150 kilomètres pour les attaquer. Les mouvements seront rendus difficiles. La voie ferrée qui pourrait amener rapidement nos ennemis et dont nous utilisons une partie en ce moment est d'un très faible débit. Aussi on peut dire qu'une armée comme l'armée austro-allemande ne pourra pas transporter son matériel d'artillerie dans des conditions rapides. C'est avec les plus grandes difficultés qu'elle parviendra dans la région de Salonique et il lui faudra pour cela un certain temps. Il n'en est ^{pas} de même des troupes bulgares plus directement en contact avec nous. Tous ces problèmes d'ailleurs sont envisagés par des officiers d'une compétence particulière. Il y en a parmi eux qui sont allés étudier la région elle-même et qui savent par conséquent dans quelles conditions on peut la mettre en défense. Ce sont leurs conseils qui nous guideront.

Pour en revenir à ce que je disais tout à l'heure s'il apparaît au gouvernement que notre corps, même avec la facilité de s'organiser en camp retranché, était exposé, je ne dis pas à l'écrasement, mais même à une défaite grave, le gouvernement devrait prendre les dispositions pour qu'il n'en soit pas ainsi.

M. ANDRE LEBERT. Je voudrais poser à M. le président du conseil deux questions très simples.

Nous nous intéressons tous au salut de l'armée serbe au point de vue moral et au point de vue stratégique. Mais je voudrais savoir dans quelles dispositions se trouve l'Albanie dont il n'a pas parlé. Il me semble, en effet, que l'armée serbe cherche plutôt à atteindre l'Albanie que le Monténégro pour se mettre à l'abri.

M. le président du conseil nous a fait connaître quelles étaient les conclusions de lord Kitchener: elles sont plutôt pessimistes. Au point de vue français je serais heureux de savoir, s'il veut bien nous les confier, les conclusions de l'envoyé français; M. Denys Cochin, et les résultats effectifs de la mission qu'il a accomplie.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. M. Denys Cochin n'est pas allé accomplir une mission. Un membre du gouvernement anglais est allé voir les troupes anglaises à Salonique. Nous avons considéré qu'il était utile qu'un membre du gouvernement français fit le même geste vis à vis de notre corps expéditionnaire. Voilà pourquoi M. Denys Cochin est allé là-bas.

M. ANDRE LEBERT. Quelle était sa fonction au point de vue diplomatique?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. Il n'avait pas de négociations diplomatiques à engager.

M. ANDRE LEBERT. Pouvez-vous me répondre au sujet de l'Albanie?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Jusqu'à présent nous n'avons pas engagé de négociations avec l'Albanie. Les troupes serbes vont en Albanie comme le feront très probablement les troupes italiennes. C'est surtout, en effet, l'Italie qui a pris des dispositions à ce point de vue-là.

M. ANDRE LEBERT. Est-il exact que des forces albanaises s'opposent à la retraite de l'armée serbe?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Jusqu'à présent rien de pareil ne s'est produit.

M. HENRY BERENGER. Après les observations de M. de Selves il ne me reste plus qu'à préciser un des points de la question qu'il a fort bien posée et qui, pour beaucoup d'entre nous, est la plus émouvante à l'heure actuelle, à savoir la situation des 75.000 bons Français envoyés la-bas et que nous voudrions ne pas voir payer les conceptions de certains personnages.

En ce qui concerne la base de Salonique, M. le président du conseil nous avait dit il y a deux semaines les paroles suivantes:

" Il est tout-à-fait nécessaire que la défense de la baie de Salonique où se trouvent des forces navales importantes soit assurée et que les forts qui la dominent ne puissent détruire les ~~indispensables~~

" Tous ces points sont envisagés stratégiquement, des mesures sont prises pour parer à ces éventualités."

Quinze jours se sont écoulés. Je crois que nous pouvons demander à M. Briand où en sont les mesures qui ont du être prises pour assurer cette sécurité dont il nous parlait relativement au port et à la baie de Salonique au cas où nous serions amenés à réembarquer notre corps.

Voilà la question très précise que je me permets de lui poser.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. JE CROIS AVOIR DÉJÀ répondu à cette question. Je vous ai dit que toutes les mesures pour faire de Salonique un camp retranché et pour la mettre entièrement à la disposition de nos troupes font l'objet des négociations dont j'ai rendu compte.

M. HENRY BERENGER. Si je vous comprends bien ce sont des négociations diplomatiques qui protègent en ce moment la baie de Salonique et non pas des mesures militaires ou navales.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. La baie est protégée par notre flotte d'abord et ensuite par les éléments de troupes anglaises qui s'y trouvent. A l'heure actuelle il ne s'agit pas de protéger la baie contre qui que ce soit puisqu'elle n'est pas attaquée et que nos troupes ne se sont pas encore repliées. La question qui se pose est celle de savoir si nous obtiendrons toute l'aisance voulue pour la transformation de cette région en camp retranché. Cela ne peut être réglé que d'une manière diplomatique.

Remarquez d'ailleurs que si nous réembarquons notre corps il n'y aurait pas de mesures de sécurité à prendre: le réembarquement se ferait sans aucune espèce de difficulté. La question se posera de défendre le camp retranché de Salonique si nous nous y maintenons contre tout le monde et si nous déclarons que nous voulons y rester. Ce qui fait l'objet de négociations c'est la libre disposition de la région pour l'organiser défensivement.

M. HENRY BERENGER. Je tiens à bien préciser parce que, personnellement, je considère que des négociations diplomatiques ne suffisent pas à protéger quoi que ce soit. Nous avons le droit de parler ainsi lorsque nous savons ce qu'il est advenu de la Belgique malgré tous les engagements diplomatiques.

Vous nous avez dit il y a quinze jours que des mesures étaient prises stratégiquement pour parer à toute éventualité. Je vois aujourd'hui qu'il n'en est rien puisque tout se borne à des négociations diplomatiques. Je puis donc dire qu'on n'a rien fait et que le port de Salonique n'est pas organisé pour recevoir nos troupes au cas où elles seraient obligées de se replier précipitamment, ce qui est une hypothèse très possible. Vous nous dites que les Austro-Allemands mettraient beaucoup de temps pour arriver à Krivolak, mais n'oubliez pas qu'il n'en est pas de même des Bulgares.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. Je considère que les généraux qui sont à la tête de nos troupes là-bas, ayant toute liberté de manoeuvre et restant en communication constante avec les généraux anglais, sont plus qualifiés que moi pour prendre telle ou telle mesure à ce sujet. Ils ont reçu comme instructions générales d'avoir à agir avec la plus grande prudence de manière à assurer la sécurité de leurs troupes. Quant aux dispositions particulières c'est à eux de les prendre, ce n'est pas le gouvernement

qui peut agir à ce point de vue. Ce qu'il peut faire, c'est négocier diplomatiquement pour que les obstacles s'écartent devant eux leur laissant la facilité d'évolution. C'est à quoi je m'emploie.

M. HENRY BERENGER. Il me reste deux petites questions à vous poser.

Vous vous souvenez d'une conversation que nous avons eue ensemble au sujet des transports à travers la Méditerranée. Depuis nous avons été avertis qu'un convoi militaire transportant des tirailleurs indigènes en Orient a été torpillé par un sous-marin pas très loin d'Alger et que 900 hommes ont péri. D'après les déclarations très précises qui nous ont été faites il s'agit du Calvados.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. Ce torpillage n'a pas eu lieu depuis que je suis venu ici. Il était antérieur.

M. HENRY BERENGER. Pas très antérieur. Le navire transportait des tirailleurs indigènes. On parle de recruter une immense armée indigène et nous nous efforçons d'y parvenir, mais il faut prendre toutes les précautions pour que ces hommes ne courent pas le risque d'être envoyés au fond de la mer. Cette catastrophe à laquelle n'ont échappé qu'un sergent français et quelques hommes, a fait un effet déplorable dans l'Afrique du nord. La censure a pu empêcher la nouvelle d'être publiée, ^{mais} cela ne nous retire pas

le droit d'en parler à la commission de l'armée.

Vous nous avez dit qu'il y avait de grosses difficultés pour le transport des troupes à travers la Méditerranée étant donné les sous-marins allemands et qu'une mer parcourue par des sous-marins ennemis était moins sûre qu'une mer libre. Nous sommes d'accord et je me suis permis de vous dire que l'Angleterre et nous nous possédions des quantités de torpilleurs et de contre-torpilleurs dont c'est la fonction d'accompagner les convois militaires tout au moins, sinon les transports commerciaux. C'était la procédure qu'on avait adoptée au début de la guerre lorsque onze cuirassés et croiseurs cuirassés transportèrent toutes les troupes de l'Afrique du nord escortés d'une cinquantaine de torpilleurs. A ce moment aucun incident d'aucune sorte n'avait eu lieu parce que c'était une organisation militaire.

Permettez-moi donc de vous demander si vous le savez, comment sont assurés les convois. Je suis très ému de voir qu'il y a des convois non accompagnés de torpilleurs. Je me demande si les troupes du général Sarrail, au cas où elles seraient obligées de se réembarquer pour la France, ce qui n'aurait rien de déshonorant, seraient convoyées d'une façon suffisante. D'autre part les troupes qu'on envoie à travers la Méditerranée seront-elles désormais gardées par la marine française dont le rôle n'est

pas de rester à Malte.

M.LE PRESIDENT DU CONSEIL. Le torpillage dont vous venez de parler, et qui n'est que trop vrai, a eu lieu il y a un mois et demi environ.

M. HENRY BERENGER. La nouvelle m'en est arrivée tardivement parce que la censure l'avait arrêtée.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Je ne sais s'il était bien utile de mettre cela sous les yeux du public C'est probablement parce que la censure a considéré qu'il n'était pas nécessaire de publier cette nouvelle qu'elle s'est opposée à sa publication.

Naturellement nous nous sommes préoccupés de ce torpillage et le ministre de la marine actuel a décidé de faire convoyer très sérieusement les transports de troupes et même d'embarquer les troupes autant que possible sur de véritables transports auxiliaires, à grande vitesse et armés de canons.

M. LE HERISSE - Ce n'est pas encore fait car, il y a deux mois et demi, revenant des Dardanelles.....

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Mr le ministre de la marine n'est là que depuis un mois: je parle des dispositions qu'il a prises

M. LE HERISSE - Mr Decker-David et moi nous avons vu transporter des troupes sur des navires marchand non convoyés et non armés; cela nous avait émus et nous avons signalé à la commission l'intérêt qu'il y avait à prendre des mesures pour assurer la sécurité de ces transports de troupes.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Je ne peux que répondre à la question posée et qui vise le torpillage du

Calvados et je dis que Mr le ministre de la marine a déclaré qu'il ferait convoier les transports.....

M. LE PRESIDENT - Il l'a dit ici.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - et que pour ces transports on emploierait des navires rapides et armés de canons: actuellement il se fait un armement d'un certain nombre de ces navires pour éviter le retour de telles catastrophes.

M. HENRY CHERON - Est-ce que le Calvados était convoié ?

M. LE PRESIDENT - Mr le ministre de la marine a déclaré qu'il ne l'était pas .

M. HENRY CHERON - Dans ce cas, il y a des responsabilités engagées. Nous ne pouvons pas rester indifférents à la perte d'un millier d'hommes envoyés par le fond par la faut de quelqu'un.....

M. LE HERISSE - On convoyait les transports quand il n'y avait pas de sous-marins.

M. DE LANGENHAGEN - Les bateaux sont maintenant convoiés très régulièrement; il y a huit jours j'ai reçu une lettre de mon fils qui est formelle à cet égard

M. HENRY BERENGER - La troisième question que je voulais poser concerne la Roumanie. Mr le président

du conseil a parlé des différentes puissances au point de vue militaire, bien entendu et a laissé entendre que la présence d'une armée russe en Bessarabie pouvait influer sur les décisions de la Roumanie.

Me plaçant au point de vue militaire, moi aussi, je voudrais signaler à Mr le président du conseil que des envois sont faits en Roumanie de matières premières françaises nécessaires à nos armées, en particulier de laiton en planches qui est indispensable pour la fabrication des fusées et d'autres objets: on en a expédié en Roumanie près de 1 000 tonnes; en outre, il ressort du tableau décadaire qui nous est fourni à propos des poudres et explosifs, que nous avons aussi envoyé pas mal de poudre en Roumanie.

Je n'avais pas été sans m'émouvoir de cette constatation, vous le comprenez; comme nos fabrications de guerre sont insuffisantes, comme le laiton en planches en particulier, fait défaut à nombre de nos fabricants je me suis demandé si Mr le président du conseil était au courant de ces expéditions et je lui demande aujourd'hui de nous dire s'il y a une raison militaire qui commande ces envois.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Lorsqu'on essaie d'entraîner un pays avec soi, on est forcément appelé à des négociations; quand on lui demande un concours militaire, on est obligé de tenir compte de l'état de son ar-

mement; lorsque ce pays dit: il me manque telle et telle chose, il n'y a que deux solutions, accorder ou refuser. Si l'on refuse, les négociations sont tout de suite terminées. Or la Roumanie était en pourparlers avec la France depuis presque le début des hostilités: nous avons usé de tous les moyens dilatoires, mais - il faut le reconnaître - cela ne crée pas un bon état d'esprit. Il vient toujours, en ces circonstances, un moment où il faut prendre une résolution. Dire non, c'est la rupture, comme je le disais à l'instant. Mais dans un moment où les commandes ne peuvent atteindre la Roumanie qu'en passant par la Russie, on peut toujours, au cours de ce long voyage accélérer ou ralentir le transport et, par suite, il y a un inconvénient moindre à donner satisfaction à la Russie en expédiant ce qu'elle nous demandait.....

M. HENRY BERENGER - C'est donc bien pour la Roumanie qu'ont été faites ces expéditions.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - C'est pour la Roumanie.

M. RICHARD - J'ai dit, dans une précédente séance que je considérais l'expédition de Salonique comme une entreprise utile: malheureusement, il faut reconnaître que l'objectif n'a pas été réalisé par suite de défauts dans l'exécution dus non au gouvernement français mais aux Anglais et aussi aux Italiens qui n'ont pas mis

beaucoup d'empressement à nous apporter leur collaboration. Dès lors, aujourd'hui que la partie est perdue - il faut le reconnaître - il convient de s'efforcer de tirer le meilleur parti de la situation et de se préoccuper du sort du corps expéditionnaire.

Mr le président du conseil disait que les généraux en chef, français et anglais, avaient toute latitude pour prendre les dispositions nécessaires : au point de vue des détails, je le conçois bien; cependant, il y a une indication générale qui peut être donnée à ces généraux, c'est à savoir s'ils doivent, si le général français tout au moins doit se maintenir à tout prix sur les positions qu'il a occupées, ou si, au contraire, il doit envisager le repli de ses troupes, et le repli allant jusqu'au rembarquement.

En dépit du temps que peut prendre la jonction des troupes ennemies, il est évident qu'à un moment donné c'est une armée de 500 000 hommes et peut-être davantage qui viendra presser le corps expéditionnaire et le mettre en fâcheuse posture.

Le général en chef français a-t-il reçu, en vue de cette éventualité des instructions pour préparer dès maintenant le repli et arriver à la solution finale qui ne peut être que le rembarquement des troupes ?

D'autre part, en ce qui concerne cet embarquement possible, le gouvernement a-t-il obtenu du gouvernement grec des assurances que toutes facilités seront données

données? Je crois qu'à ce point de vue on obtiendrait facilement des garanties, étant donné le désir du gouvernement hellénique de nous voir partir.

Enfin, si nos troupes se replient sur le territoire grec, le gouvernement grec les laissera-t-il poursuivre sur son territoire par les Austro-Allemands ou au contraire, barrera-t-il la frontière?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Je ne crois pas qu'il soit possible, en de telles conjonctures, de donner des ordres au général en chef. Il lui a été donné des instructions de nature à appeler son attention sur les précautions de prudence élémentaire qu'il devait être appelé à prendre, tout en lui laissant sa liberté de manoeuvre. A tout moment, on lui a dit: votre objectif est d'aider les Serbes, d'essayer de leur permettre de vous rejoindre; mais, dans la poursuite de cet objectif, ne perdez jamais de vue votre base de repli. Et, dans les derniers temps, quand les inquiétudes étaient assez vives on lui a donné ces indications: Si, à un moment quelconque, il vous apparaît qu'il est prudent de vous replier, vous devez le faire à tout instant sans même prendre attache du Gouvernement.

M. RICHANRD - Je vous remercie de cette réponse.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Quant à la question de savoir ce que ferait le gouvernement grec si

nos troupes étaient poursuivies sur son territoire, nous ne pouvons pas, nous Français, demander à la Grèce d'empêcher ces troupes de nous poursuivre.

M. LE HERISSE - Mr le président du conseil peut-il nous dire quel est l'avis du colonel Girodon qui accompagnait lord Kitchener dans son ~~XXIX~~ voyage ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Il est dans les mêmes vues, je crois, que lord Kitchener.

M. LE HERISSE - Alors va-t-on laisser indéfiniment une division et demie sur ce rocher d'Helles? Ne pourrait-on pas employer ces forces plus utilement ailleurs que là où elles sont destinées à périr si elles y restent.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Cela encore ne peut se faire que dans un concert entre les Anglais et nous: c'est en train.

M. GASTON MENIER - Comme l'ont fait quelques uns de nos collègues déjà, je voudrais revenir sur la difficulté de défendre Salonique en faisant de cette région qui entoure la ville un camp retranché. Il ne faut pas perdre de vue que Salonique se trouve au fond d'une baie profonde et que si, par malheur, l'ennemi occupait les presqu'iles qui ferment le golfe, la tenaille se refermant, son artillerie rendrait impossible toute opératio

de notre part dans la baie. C'est pourquoi j'appuie l'observation que vient de présenter Mr Bérenger.

M. CHARLES HUMBERT - Lorsque fut décidé l'envoi d'un corps expéditionnaire à Salonique, je disais: ou bien il faut y aller avec des troupes en nombre suffisant, ou bien il ne faut pas s'aventurer dans cette expédition; mais je n'avais aucune idée préconçue. C'est dire que je parle aujourd'hui en toute liberté.

Vous êtes allés à Salonique pour sauver l'armée serbe: tel était votre objectif. Vous avez échoué. L'armée serbe est perdue, la nation serbe n'existe plus, c'est le désastre le plus complet. Et pourtant on continue à débarquer des troupes à Salonique avec l'intention de faire de cette ville un camp retranché.

Mais les camps retranchés sont institués avec un but précis; prenez l'exemple de Verdun, de Toul: ils sont là pour retenir une armée et l'empêcher de tomber sur les armées voisines, ou bien pour garder une issue. Or, que va-t-il se passer à Salonique.? On nous dit que les armées ennemies mettront du temps pour atteindre cette ville: c'est exact; mais quand elles arriveront devant elles, ce sera avec un matériel suffisant pour tout détruire. A ce moment, la Grèce n'interviendra-t-elle pas pour vous reprocher de laisser bombarder sa ville et ne se tournera-t-elle pas contre nos troupes en leur demandant de déposer les armes?

Dans ces conditions, notre but étant manqué, nous n'avons plus qu'une chose à faire, nous en aller rapidement parce que nous allons droit à un échec: le camp retranché de Salonique n'existe pas: c'est un leurre.

Voilà mon avis, je ne le formule qu'après y avoir bien réfléchi; il n'y a, à mon sens, rien d'autre à faire.

M. HENRY CHERON - Je voudrais revenir tout d'abord sur un fait particulier et, ensuite, présenter une observation d'ordre général.

Mr Bérenger vient d'apporter des détails sur un fait, sur un événement, sur lequel nous n'avions pas de renseignements précis: un transport contenant un millier de soldats a été coulé et Mr le président du conseil nous apprend à l'instant que ce transport n'était pas convoyé

Comme il apparait à tout le monde que convoier un transport dans des circonstanc's comme celles que nous traversons est une mesure d'élémentaire prudence, je ne suis pas décidé, pour ma part, à demeurer insensible à un événement comme celui-là.

Un des moindres défauts de la guerre est de faire perdre le sentiment du respect qu'on doit à la vie humaine, je le sais; mais voilà un millier de braves gens au fond de l'eau par la faute de quelqu'un, par une faute administrative! Voilà un millier de familles françaises en deuil! et par un coup de ciseaux de la censure, cette

catastrophe reste ignorée! ces braves gens ne sont pas même l'objet d'un regret! c'est fini!

Je ne suis pas disposé à passer sur un fait aussi grave avec autant de facilité. Il y a eu faute de la part de quelqu'un qui est responsable de n'avoir pas fait convoyer ce transport, et qui est la cause de la mort de tant de braves enfants de la France: je demande au Gouvernement si une sanction est intervenue, ou si elle interviendra. S'il s'agit d'un fonctionnaire, il est facile de le retrouver; si la faute incombe à un ministre précédent, nous sommes dans une maison où l'on pourra, le moment venu, retrouver toutes les responsabilités et les frapper. Mais il est impossible qu'on ne nous dise pas si une enquête a été ordonnée, si des sanctions sont intervenues ou si elles sont prévues.

Quant à l'observation générale que je voulais faire, elle est la suivante.

Il vient d'être démontré que le but militaire que nous nous proposons en organisant l'expédition de Salonique ne peut pas être atteint. En dehors des fautes diplomatiques qui ont été certainement commises, il y a tout de même une insuffisance de préparation générale qui éclate à tous les yeux. Or, il y a, dans ce pays, surtout en temps de guerre, des militaires qui ont une autorité, une responsabilité pour organiser tout cela. Nous avons un état-major qui, avant la guerre, n'a pas su préparer la guerre, un état-major dont on peut dire qu'il a tout

prévu sauf ce qui est arrangé. Depuis le début des hostilités, si j'en excepte la victoire de la Marne - et il faudra savoir exactement à qui en revient l'honneur que je ne veux disputer à personne - c'est toute une série de fautes qui ont été commises. En voici une nouvelle, résultant de cette expédition organisée dans les conditions les plus déplorables, avec une légèreté, une imprudence qui dépassent tout ce qu'on peut imaginer.

En bon Français, ayant le droit d'être préoccupé de l'avenir de notre pays, je ne puis m'empêcher de me poser une question: vraiment, ceux qui sont responsables - je parle du commandement en général - sont-ils des hommes qui ont toute la compétence, toute la valeur nécessaires ? Je ne veux discuter a priori la valeur de personne, mais je ne suis pas disposé à m'incliner systématiquement devant des réputations qui peuvent se faire aisément aujourd'hui. J'aime mieux regarder les faits.

Or les faits ne sont pas de nature à nous rassurer. Sans demander au Gouvernement de répondre d'une façon précise à des questions qui peuvent toucher à des personnes, je le prie d'y réfléchir. Il y a tout un ensemble de faits qui démontrent que la guerre n'est pas menée par des hommes compétents; ~~et~~ pour ma part, je ne sais pas où l'on conduit notre pays et il n'est pas un de nous qui, en entendant les déclarations très loyales de Mr le président du conseil, ne se demande si on ne met

pas la France en péril. J'estime qu'il y a à tirer des faits particuliers qui ont été discutés ici des conclusions d'ordre général et je prie le Gouvernement d'y apporter toutes ses réflexions.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Je vous promets de m'informer des conditions dans lesquelles est survenue la catastrophe du Calvados; je crois, du reste, que, dès son arrivée au ministère de la marine, Mr l'amiral Lacaze a fait ouvrir une enquête sur la perte du Calvados et sur les responsabilités qui pourraient se trouver engagées. Je crois qu'il a surtout visé ce point qu'il y avait, à bord du navire, un appareil de T.S.F. mais qu'il n'y avait pas d'opérateur. (Exclamations) Quand Mr le ministre de la marine viendra devant la commission, il pourra vous donner des renseignements plus complets.

M. HENRY CHERON - Nous prenons acte de ce qu'une enquête est ouverte: quand elle sera terminée, nous demanderons la communication du dossier.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - J'ajoute que Mr le ministre de la marine a pris des précautions pour que de tels faits ne se renouvellent pas.

M. HENRY BERENGER - Comme il n'a pas été répondu à Mr Chéron, je ne voudrais pas laisser passer les paroles qu'il a prononcées sans apporter ici une précision

Notre collègue a déclaré que le commandement,

dans certaines circonstances, et même à Salonique, avait été au dessous du talent de ceux qui commandaient: il faut préciser. Il ne saurait s'agir, à aucun degré, du général Sarrail....

M. HENRY CHERON - Ce n'est pas ma pensée; je n'ai rien dit de pareil.

M. LE PRESIDENT - Aucun nom n'a été prononcé; nous n'avons pas à en prononcer.

M. HENRY BERENGER - Il serait inadmissible qu'en présence du Gouvernement, on laisse dire que le commandement, en ce qui concerne l'expédition de Salonique n'a pas été ce qu'il devait être.

Je ne veux pas prononcer de nom, puisque Mr le président nous y invite, mais je rends hommage au commandant de l'expédition de Salonique, qui, dans des circonstances douloureuses, tragiques, avec des effectifs insuffisants, hors de proportion avec ce qu'il avait demandé, a maintenu bien haut le drapeau de la France.

Maintenant, je voudrais poser à Mr le président du conseil une question: qui a décidé l'expédition de Salonique ?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Je n'ai pas compris que les paroles de Mr Chéron pussent s'appliquer à des personnes; l'honorable sénateur ne m'a pas posé de

question: c'est pourquoi je n'ai pas répondu; j'ai considéré que ses critiques étaient d'ordre général ne s'appliquant à aucune personne.

M. LE PRESIDENT - C'est ce que j'ai également compris.

M. HENRY CHERON - Elles ne s'appliquent pas au général Sarrail.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Quant à la question posée par Mr Bérenger, j'ai expliqué déjà la commission les conditions dans lesquelles l'expédition de Salonique avait été décidée. Elle a été entraînée par un déroulement de faits que j'ai exposés nettement ici.

Lorsque Mr Venizelos était président du conseil de Grèce, la question s'est posée de savoir s'il pourrait entraîner son souverain à mobiliser et par là à s'engager dans une action au service de la Serbie. Le roi disait: la Serbie ne peut compter sur l'aide de la Grèce puisqu'elle n'est pas en mesure d'exécuter elle-même une clause de ce traité concernant l'envoi de 150 000 hommes; Mr Venizelos demanda alors aux gouvernements français et anglais de lui ~~permettre~~ permettre de répondre dans les quarante-huit heures, que la France et l'Angleterre feraient l'effort des 150 000 hommes.

Nous avons considéré qu'il fallait faire une réponse affirmative: nous l'avons faite.

M. BOUDENOOT - Les Anglais étaient d'accord avec nous pour faire cette réponse ?....

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Ils ont fait cette réponse comme nous.

M. LUCIEN CORNET - C'est le conseil des ministres qui s'est prononcé.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Bienentendu. Les deux gouvernements ont considéré qu'il fallait répondre affirmativement à Mr Venizelos, et celui-ci put dire à son souverain que l'effort impossible de la part des Serbes serait fait par la France et l'Angleterre. C'est alors que le roi a signé le décret de mobilisation.

Mr Venizelos est tombé du pouvoir. On s'est trouvé alors en face des Serbes à qui la promesse de ce concours avait été faite et qui criaient "à l'aide". Parce que le concours de la Grèce sur lequel ils pouvaient compter leur faisait défaut, fallait-il que tous les concours leur manquassent à la fois ? Nous avons pensé que non.

Mais un malentendu est survenu entre les gouvernements français et anglais sur lequel je me suis déjà expliqué. Pendant ce temps, nous envoyions nos troupes rapidement et le général Joffre parti pour Londres décidait le gouvernement britannique à envoyer les 90 000 hommes qu'il avait promis. Le gouvernement anglais n'ayant

pas fait les envois avec la rapidité nécessaire, je suis alors intervenu récemment.....

M. HENRY BERENGER - C'est là ce que je désirais établir, c'est que cette expédition n'a pas été décidée par un commandement quelconque, mais par un gouvernement.

Alors, je demanderai à Mr le président du conseil de me dire - s'il peut répondre à cette question - si c'est le conseil des ministres tout entier qui a décidé l'expédition de Salonique, ou bien si ce sont certains membres du cabinet seulement qui se sont prononcés en faveur de cette expédition....

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - C'est le conseil des ministres tout entier: il n'y a eu d'objection soulevée par personne.

Quand il s'est agi de régler la part de contribution de chaque gouvernement, c'est alors que s'est posée la question de savoir si nous pouvions dégarnir notre front. Après consultation des autorités militaires compétentes et sur la demande expresse du généralissime qui considérait qu'il n'était pas possible de ne pas envoyer de troupes, ayant calculé l'effort que nous pouvions faire sans inquiétude pour notre front, nous nous sommes déterminés pour un envoi de 60 000 à 65 000 hommes. Mais tout le monde a été d'accord.

M. HENRY BERENGER - Une autre question qui est le corollaire de celle-ci.

Depuis que vous êtes président du conseil, réunissez-vous le conseil supérieur de la Défense nationale?

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Il s'est réuni ce matin, et je dois y assister tout à l'heure à l'issue de cette séance. J'ajoute que c'est un organisme que je fais fonctionner le plus souvent possible.

M. HENRY CHERON - J'apprends avec plaisir que le conseil supérieur de la Défense nationale se réunit: est-il à votre connaissance que, depuis le début des hostilités, et jusqu'à votre arrivée au Gouvernement il ait été réuni.....

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Je crois qu'il a dû se réunir

M. HENRY BERENGER - Ne vous engagez pas.

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL - Est-il à votre connaissance qu'une commission, un comité, un conseil quelconque constitué puisse ne jamais se réunir?. (Scurires)

M. LE PRESIDENT - Personne ne demande plus la parole ?.....

Nous remercions Mr le président du conseil des explications qu'il a bien voulu fournir à la commission.
(Mr LE PRESIDENT DU CONSEIL se retire .)

